



24 avril 2024

## Communiqué de presse

### La Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

#### Bilan de l'année 2023 des Crous d'Ile de France

#### Créteil, Paris et Versailles

La Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) instituée par la loi "Orientation et réussite des étudiants", est une contribution de 100€ versée par les étudiants annuellement pour alimenter des projets variés à leur bénéfice dans les champs de la culture, du sport, de l'accompagnement social et sanitaire et pour conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé.

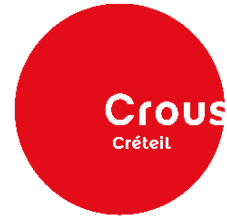
La CVEC, qui représente des moyens nouveaux dédiés à la vie étudiante, est collectée par les Crous.

Une partie des montants collectés est reversée directement aux établissements d'enseignement supérieur affectataires, qui emploient les fonds à des mesures internes au bénéfice de leurs propres étudiants.

L'autre partie est confiée aux Crous pour être attribuée à des projets. Pour l'Ile de France elle s'élève, en 2023, à près de **5,8 millions d'euros**. Elle bénéficie à des projets portés d'une part par les Crous eux-mêmes (Paris, Créteil, Versailles), et d'autre part par les étudiants ou les établissements franciliens.

La présentation des rapports annuels sur la CVEC aux conseils d'administration des 3 Crous franciliens en mars 2024 a donné l'occasion d'un bilan sur ce dispositif, révélateur de la richesse et de la variété des projets qu'il alimente.

**Avec une enveloppe de 3 642 724 € directement utilisée par les Crous ce sont des actions concrètes qui sont financées pour enrichir le quotidien des étudiants, en particulier en direction des étudiants précaires** : lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes, financement d'un « pass CVEC » donnant accès à des activités culturelles et sportives gratuites, parcours artistique, soutien psychologique, lutte contre la précarité menstruelle, prévention des MST, parcours santé et bien-être, cours de sport...



Dans la région, on dénombre ainsi :

**Pour le Crous de Paris**, 51 projets financés pour un montant de **1 227 897 €**, dont le financement d'un studio d'enregistrement au centre culturel situé dans le 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

**Pour le Crous de Versailles**, 116 projets financés pour un montant de **1 309 991 €**, par exemple la création de nouveaux espaces de vie pour les étudiants et l'achat et la distribution de protège-verres anti-drogue fabriqués en France pour prévenir et lutter contre les risques en milieu festif.

**Pour le Crous de Créteil**, 103 projets financés pour un montant de **1 104 836 €**. Parmi ces projets, l'organisation de soirées thématiques autour du réemploi et de la seconde main, permettant à des étudiants d'accéder à des produits de première nécessité à des tarifs modiques. 1 500 bons d'achats d'une valeur de 5€ ont été distribués à cette occasion.

Le reste des fonds, également attribués de manière collégiale, financent des projets présentés par les étudiants et les établissements lors de commissions réunissant tous les acteurs engagés : les services des Crous, les élus étudiants des conseils d'administration mais également les établissements d'enseignement supérieur affectataires de la subvention.

**En 2023, ce sont 422 projets d'étudiants et d'établissements financés en Ile de France, pour un montant de 2 154 000 €.**

**Crous de Paris**, 193 projets financés pour un montant de **1 351 190 €**.

**Crous de Versailles**, 129 projets financés pour un montant de **533 599 €**.

**Crous de Créteil**, 100 projets financés pour un montant de **269 412 €**.

Olivier Ginez, Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation

Virginie Catherine, Directrice générale du Crous de Créteil

Thierry Bégué, Directeur général du Crous de Paris

Laurence Assous, Directrice générale du Crous de Versailles